



Répartition financière sur mur de soutènement

Par **Mednat**, le **19/08/2009** à **08:33**

Bonjour,

J'ai fait construire une maison en février 2007 dans un nouveau lotissement. Le terrain étant en pente, j'ai remblayer avec 1 mètre de terre sur un côté du terrain. Mon voisin à fait construire quelques mois plus tard et pour avoir un terrain plat également il a lui décaissé de 1 mètre, se retrouvant en dessous du niveau naturel du terrain.

Nous nous retrouvons donc avec de 2 mètres de terre à retenir.

A ce jour, il a égalisé sa terre de telle façon que cette hauteur de 2 mètres est parfaitement verticale et depuis, mon terrain risque de glisser, ce qui n'était pas le cas auparavant car un talus retenait l'ensemble.

Dans la mesure ou lui décaisse et moi remblaye, comment se calcule la charge financière de chacun pour la construction du mur de soutènement.

Cordialement,
mednat